

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance ordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **12<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2016**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30.

Sont présents à la séance:

- monsieur le maire Hugues Grimard
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant
- madame Marie-Christine Fraser, greffière (ABSENTE)

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire, il est donc procédé comme suit:

#### **2016-231**

#### **NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-GUY LEGAULT À TITRE HONORIFIQUE COMME AMBASSADEUR DE LA VILLE D'ASBESTOS**

**CONSIDÉRANT** l'implication bénévole de monsieur Jean-Guy Legault comme co-gestionnaire de la page Facebook qui se nomme « Tu sais que tu viens d'Asbestos quand ... »;

**CONSIDÉRANT** le rayonnement positif généré par la page Facebook « Tu sais que tu viens d'Asbestos quand »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy et secondé unanimement et résolu de reconnaître l'implication bénévole de monsieur Jean-Guy Legault en le nommant, à titre honorifique, comme ambassadeur de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

#### **2016-232**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajout le point suivant :

11.4 Demande d'aide financière dans le cadre du programme de formation des pompiers volontaires.

Adoptée.

**2016-233****ADOPTION PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2016**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 août 2016, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

**2016-234****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 août 2016, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu d'adopter ce procès-verbal avec une modification au niveau des présences lors de la séance.

Adoptée.

**2016-235****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016**

Les membres du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 6 septembre 2016, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée.

**DEMANDE DES CONTRIBUABLES**

- Un citoyen souhaite connaître la portée du nouveau règlement sur l'élevage des poules en milieu résidentiel.
- Un citoyen se questionne sur le nombre de collectes des ordures qui sont moindres que celles des collectes du compost en saison estivale.

**2016-236****SOUTIEN FINANCIER AU BASEBALL MINEUR DES SOURCES**

**CONSIDÉRANT** que le Baseball mineur des Sources est une activité de plus en plus populaire auprès des jeunes de la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que Baseball mineur des Sources s'est affilié à Baseball Québec en décembre 2015 afin d'offrir un meilleur programme de baseball avec davantage de formations aux entraîneurs, arbitres et marqueurs;

**CONSIDÉRANT** que des investissements au niveau des équipements sont nécessaires;

**CONSIDÉRANT** que 60 jeunes d'Asbestos étaient inscrits à Baseball mineur des Sources;

**CONSIDÉRANT** que Baseball mineur des Sources désirent maintenir un coût d'inscription au minimum afin de permettre à toutes les familles de pouvoir inscrire leurs enfants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 40 \$ par inscription des résidents d'Asbestos pour la saison 2016.

**QUE** la somme totale représente 2 400 \$.

Adoptée.

#### **2016-237**

#### **CONTRIBUTION À LA FOIRE MINÉRALOGIQUE D'ASBESTOS**

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 500 \$ à l'organisation de l'édition 2016 de la Foire minéralogique à même les fonds du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

#### **2016-238**

#### **AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS QUATRE SAISONS**

**CONSIDÉRANT** que plusieurs bénévoles travaillent à l'entretien des Sentiers Quatre Saisons, ce qui représente plusieurs centaines d'heures de bénévolat;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos participe au maintien de cette infrastructure en fournissant plusieurs tonnes de gravier et d'autres matériaux;

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier pour aider à défrayer les coûts d'essence et autres frais d'entretien;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a identifié les Sentiers Quatre Saisons (AREQ) comme un des deux bénéficiaires des profits générés par l'activité « Viens faire ton tour »;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 500 \$ à l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ) section Asbesterie pour participer aux frais d'entretien des sentiers Quatre Saisons lors de la saison hivernale 2016-2017.

**QUE** cette contribution soit récurrente annuellement et prise à même le budget d'entretien des parcs linéaires.

Adoptée.

**2016-239****CONTRIBUTION VOLONTAIRE AU SERVICE BUDGÉTAIRE POPULAIRE DES SOURCES**

**CONSIDÉRANT** que la Service budgétaire populaire des Sources gère un programme de soutien aux familles pour aider la rentrée scolaire;

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que le Ville d'Asbestos contribue pour un montant de 500 \$ au programme de soutien aux familles pour aider à la rentrée scolaire du Service budgétaire populaire des Sources à même les fonds du tournoi de golf du maire. Cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée.

**2016-240****APPROBATION DES DÉBOURSÉS DES MOIS DE JUILLET ET AOÛT 2016**

Après étude et vérification de la liste des comptes payables, des salaires versés et du remboursement de la dette pour les mois de juillet et d'août 2016, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

<b>Juillet 2016</b>	
- Administration municipale	606 471,47 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de juillet 2016:	606 471,47 \$

<b>Août 2016</b>	
- Administration municipale	593 573,58 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois d'août 2016:	593 573,58 \$

Adoptée.

**2016-241****AUTORISATION POUR UN RETRAIT D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LA VILLE D'ASBESTOS**

**CONSIDÉRANT** le départ à la retraite de monsieur Mario Durocher directeur du service des incendies ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu d'autoriser la trésorière à faire les démarches auprès des Services de cartes Desjardins afin de faire retirer la carte de crédit au nom de monsieur Mario Durocher.

Adoptée.

**2016-242**

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT POUR LA VILLE D'ASBESTOS**

**CONSIDÉRANT** qu'il se présente souvent des occasions où l'employé doit payer immédiatement la facture de l'achat qu'il effectue pour la Ville d'Asbestos ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ses fonctions, l'employé doit acquitter régulièrement des dépenses relatives à un déplacement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'autoriser la trésorière à faire les démarches auprès des Services de cartes Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit au nom de monsieur Alain Chaîné, directeur du Service de Sécurité publique.

Adoptée.

**2016-243**

**RÉCLAMATION POUR DOMMAGES CAUSÉS À UN VÉHICULE**

**CONSIDÉRANT** les dommages causés au véhicule de madame France Vachon suite à un incident sur la rue Guy;

**CONSIDÉRANT** qu'un cône d'avertissement avait été installé par le service des Travaux publics, mais déplacé à son insu, causant ainsi un piège pour les automobilistes ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos rembourse les frais de 84,80 \$ pour la réparation de la crevaison engendré par le trou dans la chaussée sur la rue Guy.

Adoptée.

**2016-244**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-251 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2014-212 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2016-251 modifiant le règlement 2014-212 relatif au code d'éthique et déontologie des élus municipaux, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Qu'une copie soit transmise sans délai au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

**2016-245**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-252 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-195 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie du projet de règlement numéro 2016-252 modifiant le règlement 2012-195 relatif au code d'éthique et déontologie des employés municipaux, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu d'adopter ledit règlement et qu'il soit retranscrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Qu'une copie soit transmise sans délai au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2016-XXX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-240 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, COMPENSATIONS, TARIFS ET AUTRES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2016**

La conseillère Nathalie Durocher donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il proposera ou fera proposer le règlement 2016-XXX modifiant le règlement 2016-240 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, tarifs et autres redevances pour l'année 2016. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil et une dispense de lecture est accordée à la greffière.

**2016-246**

**ACCÈS AUX TERRAINS DE L'ANCIENNE USINE MAGNOLA – DEMANDE À GLENCORE**

**CONSIDÉRANT** que le site de Métallurgie Magnola appartient à l'entreprise Glencore et qu'il est susceptible d'être à nouveau utilisé à des fins d'exploitation du magnésium par l'entreprise Alliance Magnésium inc.;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'implantation de Métallurgie Magnola, une voie de contournement avait été aménagée entre la route 116 et la route 255 à grand frais;

**CONSIDÉRANT** que des transactions de terrains sont prévisibles sur la propriété de Glencore;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que le Conseil municipal de la Ville d'Asbestos fasse connaître sa préoccupation à l'égard de l'accès au site Magnola à partir de la Route 255 et qu'à ce titre, le Conseil municipal invite l'entreprise Glencore à s'assurer lors d'éventuelle transaction, que des terrains demeurent disponibles pour l'aménagement éventuel d'un accès principal du site industriel par la Route 255;

Adoptée.

**2016-247**

**VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LE CHEMIN ST-GEORGES À MONSIEUR SYLVAIN MAURICE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos s'est portée acquéreur de certaines propriétés de Mine Jeffrey dont le lot 5 771 913 où se trouve la carrière de la Ville d'Asbestos;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Sylvain Maurice, demeurant au 221, Chemin Saint-Georges-Nord désire acquérir une partie du lot 5 771 913 entourant sa propriété afin de régulariser certains aménagements liés à sa propriété, dont un champs d'épuration;

**CONSIDÉRANT** que la partie de terrain visée par Monsieur Sylvain Maurice est situé à proximité de la carrière exploitée par la Ville d'Asbestos et que des distances séparatrices doivent être respectées pour l'opération d'une carrière;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que la Ville d'Asbestos autorise à vente d'une partie du lot 5 771 913 à Monsieur Sylvain Maurice au coût de 0,28 \$ du pied carré.

**QUE** la vente de cette partie de terrain est assujettie aux conditions suivantes :

1. **QUE** l'acquéreur octroi à la ville d'Asbestos une servitude perpétuelle pour l'utilisation et l'opération d'une carrière à proximité de sa propriété et que celle-ci ne soit pas considéré dans le calcul des distances séparatrices à respecter pour l'opération ou l'agrandissement de la carrière;
2. **QU'UNE** zone tampon boisée de 15 mètres composée de plusieurs rangées de conifères sera aménagée, entretenue et maintenue en tout temps par l'acquéreur sur la propriété de la Ville d'Asbestos aux endroits identifiés à la figure en annexe à cette résolution;

**QUE** l'ensemble des frais liés à cette transaction incluant l'aménagement de la zone tampon est à la charge de l'acquéreur;

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée.



**2016-248**

**CROIX-ROUGE CANADIENNE – CONTRIBUTION À L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS  
2016-2017**

Il est proposé la conseillère Nathalie Durocher, appuyé le conseiller Serge Boislard et résolu que la Ville d'Asbestos paie sa contribution 2016-2017 à la Croix-Rouge canadienne relativement à l'entente des services aux sinistrés, contribution au coût de 1 094,72 \$, soit 0,16 \$ per capita pour une population de 6 842 citoyens.

Adoptée.

**2016-249**

**MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UNE ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉSHYDRATATION ET LA RÉCEPTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES À LA STATION D'ÉPURATION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos veut remplacer le filtre à bandes presseuses de la Station d'épuration qui arrive à la fin de sa vie utile ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire évaluer la possibilité de traiter les boues de fosses septiques reçues à la station d'épuration directement par déshydratation et non par la filière de traitement des eaux usées ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire avoir une étude sur les différents scénarios possibles de remplacement d'équipements et les modifications nécessaires pour inclure la déshydratation des boues de fosses septiques ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos désire présenter ce projet dans un programme de financement au gouvernement ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu de mandater François Poulin, ingénieur afin de procéder à l'étude préliminaire pour le remplacement des équipements de déshydratation et la réception des boues de fosses septiques à la station d'épuration et ce à un taux horaire de 95 \$/heures plus frais de déplacement pour un montant total estimé à environ 4 000 \$.

Adoptée.

**2016-250**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMEAU VOLET 2 : AUTORISATION ET ENGAGEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'aide financière au programme PRIMEAU (dossier 514220) volet 1 a déjà été présentée et que la résolution 2014-156 a déjà été approuvée confirmant l'engagement de la Ville d'Asbestos à payer sa juste part des coûts dans le projet dans le cadre du volet 1;

**CONSIDÉRANT** que les plans et devis pour la construction du bassin de rétention des eaux usées sont complétés, complétant ainsi le volet 1 du projet;

**CONSIDÉRANT** que la construction d'un bassin de rétention des eaux usées serait admissible à une aide financière au programme PRIMEAU (Volet 2) au MAMOT;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu que la Ville d'Asbestos autorise la firme Les Services EXP pour la présentation du projet pour la construction d'un bassin de rétention dans le cadre du programme Primeau (Volet 2) et confirme son engagement à réaliser, avec l'aide financière du MAMOT, le projet de construction d'un bassin de rétention à l'entrée de la station d'épuration et à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

Adoptée.



**2016-251**

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a identifié la réfection du boulevard Olivier comme prioritaire dans ses travaux;

**CONSIDÉRANT** que selon la firme d'ingénieurs Les Consultants SM inc. mandatée pour l'étude d'avant-projet pour la réfection complète du boulevard Olivier, des travaux doivent obligatoirement être réalisés sur la 1<sup>e</sup> Avenue située en aval du boulevard Olivier;

**CONSIDÉRANT** que le projet du boulevard Olivier est estimé à 3 283 621\$ avant taxes et que la Ville d'Asbestos n'est pas en mesure de procéder à ces travaux sans une aide financière;

**CONSIDÉRANT** Que la ville d'Asbestos a déposé la deuxième version de son plan d'intervention à l'hiver 2016 auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et est en attente de son acceptation;

**CONSIDÉRANT** que malgré ses capacités financières limitées la ville d'Asbestos a toujours fait des travaux de réfection de ses infrastructures à partir des priorités des plans d'intervention qu'elle a adopté et qu'il entend continuer de le faire;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse de ses capacités financières et de ses besoins en infrastructures, le conseil municipal établi les priorités suivantes à l'égard de ses demandes d'aides financières au programme FEPTEU pour ses travaux d'infrastructure :

1. Réfection complète du boulevard Olivier entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la rue Laurier et réfection complète de la 1<sup>re</sup> Avenue entre le boulevard Saint-Luc et la rue Olivier;
2. Réfection complète des infrastructures de la rue Laurier entre le boulevard St-Luc et le réservoir d'eau potable;
3. Construction d'un bassin de rétention à l'usine de traitement des eaux usées;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Asbestos doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Asbestos autorise la firme Les consultants SM inc. à préparer, à transmettre et à faire le suivi auprès du MAMOT d'une demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet de Réfection complète du boulevard Olivier entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la rue Laurier et la réfection complète de la 1<sup>re</sup> Avenue entre le boulevard Saint-Luc et la rue Olivier;

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Asbestos autorise la firme firme Tetra Tech QI inc. à préparer, transmettre et faire le suivi auprès du MAMOT d'une demande d'aide financière au programme FEPTEU pour le projet de réfection complète des infrastructures de la rue Laurier entre le boulevard St-Luc et le réservoir d'eau potable;

**QUE** pour le projet de réfection complète des infrastructures de la rue Laurier entre le boulevard St-Luc et le réservoir d'eau potable, la ville d'Asbestos désire retirer des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) si le projet présenté est accepté au programme (FEPTEU)

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Asbestos autorise la firme Les services EXP inc. à préparer, à transmettre et à faire le suivi auprès du MAMOT d'une demande d'aide financière au programme FEPTU pour le projet de Construction d'un bassin de rétention à l'usine de traitement des eaux usées;

**QUE** pour le projet de construction d'un bassin de rétention à l'usine de traitement des eaux usées; la ville d'Asbestos désire retirer des travaux du Programme PRIMEAU volet 2 si le projet du boulevard Olivier et de la 1<sup>re</sup> Avenue présenté plus haut est accepté au programme (FEPTU).

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Mario Savoie, directeur du service des travaux publics à signer tous les documents afférents aux demandes.

**QUE** la Ville d'Asbestos s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Ville d'Asbestos s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;

**QUE** la Ville d'Asbestos s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

**QUE** la Ville d'Asbestos s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue des projets soumis;

**QUE** la Ville d'Asbestos s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTU associés aux projets soumis, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

Adoptée.

## 2016-252

### MODIFICATION AUX TAUX HORAIRE DES MONITEURS DE PISCINE

**CONSIDÉRANT** que les taux horaire pour les employés de piscine ne sont pas harmonisés entre les activités d'hiver et celles d'été et qu'il est opportun de corriger la situation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy et appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu que les taux horaire pour les employés de piscine à la Ville d'Asbestos soient les suivants :

Titre de l'emploi	Qualification	Taux horaire
Assistant-sauveteur (ext & int)	Médaille de bronze	12,50 \$
Assistant-sauveteur (ext & int)	Croix de bronze	13,00 \$
Assistant-sauveteur (ext & int)	Sauveteur national	14,00 \$
Sauveteur en charge (ext & int)	Sauveteur national	15,50 \$
Coordonnateur / Sauveteur en charge (ext & int) niveaux 01 à 05	Sauveteur national	16,50 \$
Coordonnateur / Sauveteur en charge (ext & int) niveaux 06 et plu	Sauveteur national	17,00 \$
Moniteur / Instructeur (ext & int) niveaux 01 - 02 -03	Sécurité aquatique – Croix-Rouge	15,00 \$

<b>Moniteur / Instructeur (ext &amp; int) niveaux 04 et 05</b>	Sécurité aquatique – Croix-Rouge	17,52 \$
<b>Moniteur / Instructeur (ext &amp; int) niveaux 06 et plus</b>	Sécurité aquatique – Croixz-Rouge	18,50 \$
<b>Préposé à l'accueil</b>	Taux minimum	10,75 \$

Adoptée.

## RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION ÉMIS PAR LE SERVICE D'INSPECTION

Le Conseil prend connaissance du rapport du mois d'août 2016 préparé par le Service d'inspection, qui se détaille comme suit :

	<b>NOMBRE DE PERMIS</b>	<b>VALEUR DÉCLARÉE</b>	<b>CUMULATIF</b>
Janvier 2016	9	839 500,00 \$	839 500,00 \$
Février 2016	10	119 000,00 \$	958 500,00 \$
Mars 2016	20	338 500,00 \$	1 297 000,00 \$
Avril 2016	33	227 100,00 \$	1 524 100,00 \$
Mai 2016	72	308 900,00 \$	1 833 000,00 \$
Juin 2016	47	1 047 560,00 \$	2 880 560,00 \$
Juillet 2016	35	270 800,00 \$	3 151 360,00 \$
Août 2016	52	446 000,00 \$	3 597 360,00 \$

### 2016-253

#### NOMINATION DE SYLVAIN LAMPRON À TITRE D'OFFICIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que le Service de Sécurité incendie de la Ville d'Asbestos nomme monsieur Sylvain Lampron à titre d'officier au sein de son service.

Adoptée.

### 2016-254

#### ROCH HAMEL - CHANGEMENT DE FONCTION AU SEIN DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

**CONSIDÉRANT** que monsieur Roch Hamel est à l'emploi simultané du service de Sécurité incendie de la Ville d'Asbestos et de la Ville de Danville;

**CONSIDÉRANT** son désir de ne plus occuper le poste d'officier au sein du service de Sécurité incendie de la Ville d'Asbestos, mais d'y demeurer à titre de pompier;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que monsieur Roch Hamel occupe la fonction de pompier plutôt qu'officier au sein du service de Sécurité incendie de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

**2016-255**

**EMBAUCHE D'UN POMPIER - MONSIEUR PATRICK LAMBERT**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu que monsieur Patrick Lambert soit embauché à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

**2016-256**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Asbestos prévoit la formation de 3 pompiers pour la formation matière dangereuse opération, 3 pompiers pour la formation POMPIER 1, 7 pompiers pour la formation Auto Pompe, 1 pompier pour la formation officier non urbain et 27 pompiers pour la formation Gaz inflammable au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

Adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

## **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- Le conseiller Pierre Benoit confirme la reprise du patinage libre à l'aréna d'Asbestos.
  - La conseillère Nathalie Durocher présente les diverses activités offertes durant les Journées de la Culture à la fin du mois de septembre et invite les citoyens à la vente de livres usagés qui se tient présentement à la Bibliothèque d'Asbestos.
  - Le conseiller Alain Roy confirme la reprise des travaux du comité de citoyens pour le suivi du projet Alliance Magnésium.
- 
- Le conseiller Jean Roy invite la population à l'activité Viens faire ton tour ce samedi aux Sentiers Quatre Saisons. Il lance également l'invitation à venir découvrir ou redécouvrir le Mont Ham.
  - Monsieur le maire, Hugues Grimard profite de l'occasion pour inciter la population au pique-nique de la rentrée ce samedi de 13 h à 16 h à l'entrée des sentiers Quatre Saisons.

### **2016-257**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Nicole Forgues que la présente séance soit levée à compter de 20 h 18.

Adoptée.

---

**HUGUES, GRIMARD, MAIRE**

---

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, GREFFIER-SUPPLÉANT**

/al